



Accord Ya d'ar Brezhoneg

Préambule

La langue bretonne est parvenue au ^{xxi}^e siècle mais l'UNESCO, dans son *Livre Rouge des Langues Menacées*, la classe parmi les langues gravement menacées. Selon cet organisme, ce sont plus de mille des quatre mille langues parlées aujourd'hui sur la planète qui auront disparu dans vingt ans.

Par l'Accord **Ya d'ar Brezhoneg**, nous entendons prouver, noir sur blanc, la détermination de notre société à faire vivre la langue bretonne et à faire le nécessaire pour qu'elle se développe pendant le troisième millénaire, ce qui n'est pas garanti actuellement. C'est pourquoi nous souhaitons faire aboutir en quelques décennies un processus qui, au rythme actuel, pourrait prendre beaucoup de temps ou même ne jamais voir le jour.

Ce processus s'appuie sur l'implication de toutes les couches de la société. Sur invitation de l'**Ofis ar Brezhoneg/Office de la Langue Bretonne**, nous, acteurs sociaux de Bretagne, voulons permettre le développement durable de la langue bretonne, favoriser son emploi naturel et normal dans la société.

Au terme de cet Accord et par le biais d'un processus ouvert et pluriel, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures nécessaires au redressement de la langue bretonne.

Points de l'Accord Ya d'ar Brezhoneg

Nous, les acteurs sociaux soussignés :

exprimons ici notre engagement à prendre part à un processus qui aboutira au redressement de la langue bretonne afin que notre langue parvienne à son plein niveau de développement ;

déclarons que ce processus sera régi par la réalisation d'un Plan d'aménagement linguistique qui :

- analysera la situation de la langue par secteurs et par zones géographiques ;
- déterminera les mesures d'aménagement à prendre à chaque niveau ;
- mettra en pratique les engagements concrets et volontaires des acteurs sociaux participant à son élaboration ;

souhaitons, par cette dynamique d'engagement et d'accord, afficher la volonté de notre société à renforcer la langue bretonne.

L'Accord **Ya d'ar Brezhoneg**, comme le processus d'engagement qui en découle, sont ouverts à tous les acteurs sociaux.

Il doit permettre à notre société de démontrer sa détermination grâce à une large participation des forces sociales qui la composent.

Nous, soussignés, souhaitons que l'Accord **Ya d'ar Brezhoneg** garantisse l'avenir de la langue bretonne dans l'ensemble de la Bretagne au XXI^e siècle.

Organisme :

Fait à :

Le :

Signature :

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCORD YA D'AR BREZHONEG

Élaboration du Plan d'aménagement linguistique

- Le plan sera mis en forme après signature de l'Accord.
- Tous les signataires de l'Accord seront associés à la mise en forme du plan.
- Le Plan s'adaptera à la réalité sociolinguistique de chaque pays.
- La phase d'élaboration s'achèvera par un congrès auquel prendront part tous les acteurs impliqués dans le processus. Puis l'on procédera à l'application des mesures et à la mise en place d'un suivi du plan.

Suivi de l'Accord

- Les acteurs sociaux signataires de l'Accord **Ya d'ar Brezhoneg** nommeront une commission de suivi qui fixera les détails du processus à suivre.
- L'**Ofis ar Brezhoneg/Office de la Langue Bretonne** est l'organisme chargé de dynamiser et de coordonner le processus d'Accord et de réalisation du Plan.